

**AFRICAN UNION**

**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

**2<sup>ème</sup> Comité Technique Spécialisé sur  
les Finance, les Affaires monétaires, la planification  
économique et l'intégration  
Réunion d'experts  
12-14 avril 2018  
Addis-Abeba (Ethiopie)**

**Eco/STC/MAEPI(II)/EXP/Rpt**

**PROJET DE RAPPORT DE LA RÉUNION D'EXPERTS**

## **I. Introduction**

1. La deuxième réunion d'experts du Comité technique spécialisé (CTS) sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration<sup>1</sup> s'est tenue à la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba (Éthiopie) du 12 au 14 avril 2018. La réunion était présidée par Babacar Ba, directeur du NEPAD et des partenariats au ministère de l'Intégration du Sénégal et deuxième vice-président du CTS.

### **A. Participation**

2. Des représentants des États membres suivants ont participé à la réunion: Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Guinée équatoriale, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libye, Maroc, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Rwanda, République arabe Sahraoui démocratique, Sénégal, Afrique du Sud, Soudan, Tanzanie, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie, Zimbabwe
3. Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) était également représenté.
4. Étaient également présents des représentants d'institutions africaines et internationales et des représentants des départements techniques de la Commission de l'Union africaine.

### **B. Allocutions de bienvenue**

5. La séance d'ouverture de la réunion d'experts a été animée par le Dr René Kouassi, Directeur des affaires économiques de la Commission de l'Union africaine (CUA). Il a ensuite invité les participants à observer un moment de silence à la mémoire des victimes de l'accident d'avion militaire en Algérie.
6. SE. M. Victor Harison, commissaire aux affaires économiques a prononcé l'allocution d'ouverture. Il a accueilli les experts à la réunion en leur témoignant ses sincères remerciements au nom de SE. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'UA, aux autorités de la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour toutes les installations mises à leur disposition pour l'organisation du deuxième CTS. Il a mis l'accent sur l'importance de la mobilisation des ressources nationales, de la lutte contre la corruption et des flux financiers illicites. Il a noté qu'avec l'adoption de l'Agenda 2063, "l'Afrique que nous voulons", il était important que les pays africains disposent des ressources adéquates pour sa mise en œuvre afin de leur permettre de vivre leur propre destin.
7. Il a souligné la nécessité de déployer davantage d'efforts pour mobiliser les ressources nationales afin de combler le déficit d'infrastructures en Afrique, qui se situe entre 130 et 170 milliards de dollars par an. Il a noté que la part des recettes fiscales en Afrique, qui se situe entre 10% et 30% du PIB, était insuffisante pour financer les besoins du continent en matière d'infrastructures. À cet égard, il a dit

---

<sup>1</sup> Réserve formulée par l'Afrique du Sud.

qu'il était important de formaliser le secteur informel de l'économie, qui représente près de 40% de l'économie réelle en Afrique.

8. Il a indiqué que les résultats d'une étude menée par la CEA et le Conseil consultatif de l'UA sur la corruption qui conclut que parmi les États membres qui ont signé la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, 50% des recettes fiscales, 25% du PIB et 30 milliards d'euros alloués à l'aide à l'Afrique, ont été détournés à cause de la corruption. Il a mis l'accent sur le fait que les sommes d'argent qui circulent en Afrique comme l'aide publique au développement (APD) est inférieur au montant de l'argent qui sort sous forme de flux financiers illicites.
9. Il a indiqué qu'il est nécessaire que les États membres gagnent la lutte contre la corruption à tous les niveaux, notamment au niveau des services fiscaux et des départements de la justice. Il a également souligné l'importance de mettre en place des organismes gouvernementaux pour lutter contre la corruption et les flux financiers illicites, car cela permet d'améliorer la gouvernance au niveau national, d'attirer les investisseurs, d'augmenter le PIB et de générer suffisamment de ressources pour notre développement et pour l'amélioration du bien-être de nos citoyens.
10. Pour conclure, le Commissaire a réitéré la volonté de la CUA de travailler en étroite collaboration avec les États membres, les communautés économiques régionales et l'ensemble de la communauté de développement pour contribuer à mobiliser les ressources nationales nécessaires en vue de lutter contre la corruption et les flux financiers illicites. Il a dit qu'il ne s'agissait pas seulement des causes majeures de dépendance excessive vis-à-vis de l'APD, mais aussi d'une entrave au développement de l'Afrique et à la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

### **C. Discussions lors de la Session d'ouverture**

11. Des discussions approfondies ont eu lieu sur le règlement intérieur relatif à l'organisation du CTS. Les discussions étaient axées sur le fait que la tenue de cette réunion ne répondait pas aux critères prescrits pour l'organisation d'une réunion formelle en ce qui concerne la notification et le retard dans la soumission des documents de travail. Certaines délégations ont suggéré que la réunion soit transformée en une réunion de consultation.
12. L'Afrique du Sud a émis des réserves en ce qui concerne les documents finaux de la réunion, en s'appuyant sur les lacunes suivantes démontrées par la CUA :
  - a) La notification tardive dans la convocation de la réunion du CTS, en violation de l'article 10, paragraphe 2, du règlement intérieur ; et
  - b) La distribution de la documentation pendant la réunion, ce qui a rendu difficile l'adoption par l'Afrique du Sud d'une position nationale sur les points à l'ordre du jour.
13. Un représentant du Bureau du Conseiller juridique a informé la réunion que le Règlement intérieur ne permettait la transformation d'une réunion formelle en réunion consultative qu'en l'absence de quorum. Dans le cas présent le quorum

avait été atteint, par conséquent la présente session est une session formelle, conformément au Règlement.

14. En dépit des réserves émises par l'Afrique du Sud, les experts sont convenus de poursuivre la réunion.

### **Recommandations**

15. La Commission de l'UA doit élaborer et présenter une matrice de l'état de la mise en œuvre des recommandations précédentes lors des futures sessions du CTS.
16. La Commission de l'UA doit envoyer des documents de travail aux États membres au moins 30 jours avant toute réunion du CTS, conformément au règlement intérieur existant ;
17. La Commission de l'UA devrait organiser les prochains CTS début 2019.
18. La Commission de l'UA doit envoyer une invitation au CTS par l'intermédiaire des ambassades afin que ces dernières transmettent l'invitation aux ministres compétents, ou demander aux ambassades de fournir les coordonnées des ministres concernés par le CTS.

### **D. Adoption du projet d'ordre du jour.**

19. La réunion a examiné et adopté l'ordre du jour avec quelques amendements comme suit :
  - a. Allocution de bienvenue
  - b. Adoption du projet d'ordre du jour
  - c. Présentations et discussions sur le thème : « Mobilisation des ressources nationales : lutte contre la corruption et les flux financiers illicites. »
  - d. Études de cas (sur le secteur informel, l'extraction illicite des ressources, la fiscalité et les incitations fiscales) et présentation de l'OCDE sur les FFI en Afrique de l'Ouest.
  - e. Présentation et examen du rapport de la réunion des experts indépendants sur le thème du CTS.
  - f. Présentations et discussions des questions statutaires :
    - Mise en œuvre du programme d'intégration en Afrique : état des lieux
    - STATAFRIC et PANSTAT
    - Rapport du Comité des directeurs généraux des bureaux nationaux de statistique (CODG)
    - Fonds pour l'emploi et la cohésion sociale – Rapport d'état d'avancement sur les préparatifs en vue de la création du Fonds
    - Statistiques 2018 sur les revenus en Afrique (à titre informatif)
    - Rapport d'étape du F10 et du Comité sur le financement de l'Union (à titre informatif)
  - g. Présentation des critères de convergence pour la création de la monnaie commune africaine
  - h. Examen et adoption du rapport de la réunion d'experts
  - i. Questions diverses

j. Clôture de la réunion

## II. Compte rendu des travaux

### **Présentations et discussion sur le thème "Mobilisation des ressources nationales: lutte contre la corruption et les flux financiers illicites"**

#### **Présentation**

20. Un représentant de la Commission a fait une présentation sur le thème du CTS « *Mobilisation des ressources nationales : lutte contre la corruption et les flux financiers illicites* ». Il a donné un aperçu des flux financiers illicites et de la corruption en Afrique à travers une présentation détaillée aux niveaux régional et national structurée comme suit : la première partie traite essentiellement de l'importance de la mobilisation des ressources nationales et de la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites (FFI) si l'on veut assurer le développement durable de l'Afrique. La deuxième partie fait le point sur les FFI en Afrique sur la base des données fournies par l'organisation Global Financial Integrity (GFI). La troisième partie traite de la corruption et de la mauvaise gestion financière en Afrique, et la dernière partie formule des recommandations.
21. Concernant la mobilisation des ressources, il a déclaré que les efforts devraient être intensifiés au niveau national pour mobiliser davantage de ressources nationales, et par là même sortir de la dépendance vis-à-vis de l'aide étrangère, et que l'Afrique devrait chercher à améliorer l'utilisation de ses ressources financières disponibles à travers l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques et la bonne gestion des ressources financières.
22. En ce qui concerne les flux financiers illicites, le présentateur a souligné que la pérennité du financement du développement interne de l'Afrique dépend en premier lieu de l'arrêt de l'hémorragie continentale due aux flux financiers illicites et de la réallocation desdits flux pour une utilisation optimale afin de réaliser les objectifs de développement prioritaires du continent dans chaque secteur.
23. Enfin, le présentateur a indiqué que la lutte contre la corruption est un élément clé de l'amélioration de la gouvernance en Afrique et de la réalisation des objectifs de transformation structurelle, étant donné que la corruption fait le lit aux flux financiers illicites. À cet égard, il a fait noter que le fait de tirer parti des malversations financières et du paiement de pots-de-vin et de la corruption ne se limite pas au secteur public mais peut aussi provenir du secteur privé et toucher tous les segments de la société.

#### **Discussion**

24. Au cours des échanges qui ont suivi, la réunion a noté que la cause principale des flux financiers illicites découle en partie des faibles institutions publiques de l'Afrique et de l'absence de l'état de droit, ce qui requiert une attention plus soutenue.

25. La réunion a estimé qu'il était nécessaire d'associer les communautés économiques régionales (CER) aux efforts entrepris pour lutter contre les flux financiers illicites et la corruption, certains ayant accompli des progrès remarquables à cet égard. En outre, la réunion a souligné l'importance attachée au partage des bonnes pratiques et des expériences entre les États membres. La réunion a également demandé à la Commission de l'UA d'envisager l'élaboration d'une méthodologie qui déterminerait le montant des flux financiers illicites sortant du continent. L'attention devrait également porter sur les canaux utilisés par les flux financiers illicites tels que les institutions financières fictives, les sociétés écrans et les comptes anonymes.

26. Il a été noté qu'une meilleure communication entre les banques centrales et les autres partenaires permettrait de lutter efficacement contre la corruption et les flux financiers illicites. À cet égard, la mise en place d'un instrument africain pour le développement d'un système informatisé de base de données pour le partage d'informations est cruciale pour prévenir la corruption et les flux financiers illicites. La réunion est convenue que des approches novatrices telles que la sensibilisation à l'impact de la lutte contre la corruption, en particulier dans les marchés publics et la lutte contre le blanchiment d'argent, se sont révélées de bons mécanismes de lutte contre la corruption et de prévention des flux financiers illicites.

27. La réunion a également souligné la nécessité de rationaliser et d'harmoniser les incitations fiscales aux niveaux national, régional et continental.

## **Recommandations**

28. À l'issue des discussions, les experts ont formulé les recommandations suivantes :

- (a) Demander aux États membres de mettre en œuvre des stratégies pour la mise en place des systèmes fiscaux plus efficaces et équitables, d'établir des cadres juridiques et réglementaires plus efficaces et de renforcer les capacités des institutions engagées dans la Mobilisation de ressources intérieures (DRM) et la lutte contre la corruption et les FFI. À cet égard, les participants ont appelé une collaboration plus étroite entre les autorités judiciaires et fiscales;
- (b) Inviter les États membres à renforcer leurs cadres macroéconomiques afin d'assurer la cohérence entre les politiques monétaire et budgétaire en vue de renforcer les processus budgétaires et faciliter leur exécution ;
- (c) Encourager les États Membres à améliorer le mécanisme de mobilisation des ressources nationales grâce à la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites;
- (d) La CUA doit collaborer avec les États membres, les communautés économiques régionales et d'autres institutions africaines et internationales compétentes pour partager les meilleures pratiques et expériences en matière de lutte contre la corruption et les flux financiers illicites;
- (e) La CUA doit mettre en place son propre mécanisme pour évaluer les flux financier illicites, en s'appuyant sur celles qui existent déjà au niveau national, et un système de collecte de données pour lutter contre la corruption et les flux financiers illicites et en assurer le suivi;

- (f) La Commission de l'Union africaine doit assurer le renforcement des capacités, notamment la formation et la sensibilisation des États membres pour leur permettre de lutter efficacement contre la corruption et les flux financiers illicites;
- (g) Le renforcement des capacités du comité consultatif sur la lutte contre la corruption; et
- (h) Les États membres sont encouragés à renforcer la transparence dans les secteurs publics, la gestion et le contrôle budgétaire ainsi que la transparence du système bancaire international.

## **Présentation des recommandations des experts indépendants sur le thème de la CTS**

### **Présentation**

29. Un représentant de la Commission a fait une présentation sur les principales recommandations issues du rapport de la réunion des experts indépendants sur le thème du CTS qui s'est tenue du 9 au 10 avril 2018 au siège de la Commission de l'Union africaine. Les recommandations sont en répartition en trois sous-questions, dont notamment la mobilisation des ressources nationales, la lutte contre la corruption et la lutte contre les flux financiers illicites..

### **Débats**

30. Au cours des discussions qui ont suivi, les participants ont insisté sur la nécessité d'assurer la transparence et la clarté dans le processus d'organisation de la réunion d'experts indépendants pour être sûre de l'engagement des États membres. En outre, les participants ont réitéré la nécessité qu'il importe à CUA de créer des synergies entre les institutions et les instruments existants au niveau national en vue d'éviter la duplication des efforts dans la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites au niveau continental.
31. Les participants ont examiné la question relative aux systèmes d'adressage des biens, à l'enregistrement en ligne et à l'utilisation du numéro d'identification fiscale (NIF) en vue de renforcer la mobilisation des ressources nationales dans les États membres africains. Dans cette optique, les participants ont souligné l'importance de renforcer les mécanismes de communication entre la politique fiscale et les organes de l'administration fiscale.
32. En termes de négociation sur les conventions fiscales, les experts ont mis l'accent sur la pertinence du renforcement des capacités en vue de doter les négociateurs africains des compétences pertinentes.
33. En ce qui concerne la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites, les participants ont souligné la nécessité des pays africains à se doter de capacités propres pour concevoir, mettre en œuvre et suivre les politiques publiques visant à renforcer leurs capacités nationales de mobilisation des ressources. Ce processus devrait inclure des processus d'application..

## Recommandations

34. Suite aux débats, les participants à la Réunion ont formulé les recommandations ci-après :

- (a) Il est important pour la Commission de faire participer les États membres au processus d'organisation de la réunion d'Experts indépendants afin d'assurer la transparence ;
- (b) Il s'avère nécessaire pour la Commission de s'approprier les recommandations des Experts indépendants avant qu'elles ne soient soumises au groupe d'experts du CTS ;
- (c) Il faut que la Commission prenne les mesures nécessaires dans le but de renforcer les capacités des États membres dans les domaines des négociations des traités fiscaux et des contrats d'investissements. Cette initiative est d'autant plus pertinente afin d'attaquer les causes profondes des flux financiers illicites ; et
- (d) Il est nécessaire pour les États membres de moderniser leurs administrations pour qu'ils soient en mesure de concevoir, de mettre en œuvre et d'assurer le suivi des politiques publiques pour pouvoir renforcer la perception des ressources au niveau national et leur utilisation judicieuse.

### **C. études de cas (sur le secteur informel, l'extraction illicite des ressources, la fiscalité et les incitations fiscales) et présentation de l'OCDE sur les FFI en Afrique de l'Ouest.**

35. Un représentant de la Commission a fait trois présentations sur les thèmes du secteur informel, de l'extraction illicite de ressources et de la fiscalité et des incitations fiscales. Cette présentation avait pour objectif d'attirer l'attention des pays africains sur les énormes conséquences de ces phénomènes sur le développement de l'Afrique et de faire le point sur les recommandations des experts par rapport à la nouvelle dynamique continentale de valorisation des ressources nationales. À cet égard, la Commission a souligné qu'il importait de renforcer la mobilisation des ressources intérieures dans le cadre de ses efforts visant à assurer l'autonomie financière durable du continent en vue d'accélérer la transformation socioéconomique inscrite dans l'Agenda 2063.

36. Concernant l'économie du commerce illicite en Afrique de l'Ouest, un représentant de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a indiqué qu'une étude avait été réalisée en raison de la vulnérabilité de la région au commerce illicite.

## Débats

37. Au cours des discussions, les participants se sont déclarés préoccupés par la source des données sur l'extension du secteur informel dans certains pays africains. Ils ont encouragé la CUA à se servir des données actualisées qui tiennent compte de la dynamique actuelle sur le continent. Les experts ont partagé les expériences de leurs pays dans le secteur informel et sa contribution à l'économie. Les experts ont également examiné la politique fiscale et la marge de manœuvre budgétaire des pays africains en tenant compte des principales contraintes liées aux capacités, aux



incitations et à la segmentation dans le secteur informel. À cet égard, ils ont souligné la nécessité de simplifier les politiques et les systèmes budgétaires et de renforcer la prévisibilité et la transparence budgétaires en tant que moyen de promouvoir la conformité fiscale.

38. S'agissant de l'extraction illicite de ressources, les experts ont débattu de la nécessité de l'Afrique d'obtenir de meilleures conditions dans le secteur des ressources naturelles afin de réduire l'hémorragie financière résultant de contrats d'investissement non optimaux. À cet égard, ils ont noté qu'il importe de renforcer les capacités dans les négociations contractuelles complexes pour faire en sorte que l'Afrique tire parti de sa dotation en ressources naturelles pour la transformation structurelle. Les participants ont également noté l'importance d'aborder les questions de rétro-commissions dans les négociations contractuelles et ont appelé à plus de transparence et de responsabilité dans les négociations contractuelles dans le secteur minier. Un consensus s'est dégagé sur la nécessité pour les pays africains de créer un environnement favorable aux affaires afin d'encourager la participation du secteur privé.
39. Les participants ont examiné la question relatives aux incitations fiscales dans le paysage fiscal continental tout en soulignant l'importance de la complémentarité des politiques et législations fiscales. Ils ont également délibéré sur la rationalisation des exonérations fiscales pour réduire l'impact négatif sur les recettes et le développement de l'État
40. Pour la présentation de l'OCDE, les participants ont félicité l'intervenant pour un exposé bien articulée sur les flux financiers illicites en Afrique de l'Ouest. Ils ont encouragé l'OCDE à mener des études analogues dans le reste du continent.

### **Recommandations**

41. Les participants à la Réunion ont formulé les recommandations ci-après

#### ***Secteur informel***

- (a) La nécessité pour la Commission d'utiliser des données appropriées des États membres plutôt que des sources externes des données; et
- (b) Les pays africains doivent concevoir et mettre en œuvre des politiques et des systèmes fiscaux appropriés favorables à l'institutionnalisation du secteur informel en vue d'élargir la base fiscale.

#### **Extraction illicite de ressources**

- (a) Les experts ont demandé à la CUA de prendre les mesures nécessaires pour renforcer la capacité des pays africains dans les négociations de contrats complexes dans l'industrie extractive;
- (b) Les États membres doivent renforcer la transparence dans l'industrie extractive en fournissant des informations au public au moyen des TIC;
- (c) Il est nécessaire d'examiner les codes miniers des pays afin de s'assurer qu'ils correspondent aux nouvelles dynamiques de la transformation de l'Afrique. À cet

égard, les participants ont invité la Commission à étudier la faisabilité de la rédaction d'un Code minier continental; et

- (d) Les participants ont également indiqué qu'il était nécessaire d'améliorer la réglementation du secteur minier en Afrique compte tenu du potentiel de création d'emplois et de l'impact négatif sur les inégalités, la pauvreté, la paix et la sécurité.
- (e) Renforcer la chaîne de solidarité africaine dans la lutte contre l'extraction et la commercialisation illicites des ressources.

### ***Fiscalité et incitations fiscales***

- (a) Il importe urgentement aux États membres de concevoir et de mettre en œuvre des mesures visant à assurer la cohérence des législations fiscales afin de réduire les incitations fiscales préjudiciables qui privent les pays de ressources nationales utiles;
- (b) Les participants ont souligné qu'il importe aux pays africains de rationaliser leurs processus d'exonération fiscale en tant que moyen de renforcer la mobilisation des ressources intérieures ; et évaluer les impacts économiques et sociaux de l'exonération fiscale.
- (c) Les participants ont appelé la Commission à finaliser le processus d'adoption du Code panafricain de l'investissement, une réponse concrète à la rationalisation des politiques d'investissement sur le continent.

### ***Présentation de l'OCDE sur les Flux financiers illicites (FFI) en Afrique de l'Ouest***

Les participants à la réunion invitent l'OCDE à mener des études analogues dans d'autres régions d'Afrique.

## **D. Présentations et discussions sur les questions statutaires**

### ***i. Mise en œuvre du programme d'intégration en Afrique: l'état des lieux***

#### **Présentation**

42. Un représentant de la Commission a fait un exposé sur l'état de l'intégration régionale en Afrique. Dans sa présentation, il a mis en évidence des informations clés sur le processus de mise en œuvre du programme d'intégration dans divers domaines en ce qui concerne les questions de la mobilisation des ressources nationales et des flux financiers illicites. Il a indiqué que l'intégration africaine est un élément clé de la lutte contre les FFI et sa réussite permettra de soutenir l'harmonisation des outils d'intégration régionale existants afin de lutter contre la corruption et de limiter les flux financiers illicites. Il a également évoqué la situation des différentes initiatives d'intégration en Afrique, notamment l'Institut panafricain de statistiques, le Centre panafricain de formation à la statistique, la Banque centrale africaine, la Banque africaine d'investissement, le Fonds monétaire africain, etc.).

43. Les participants ont soulevé plusieurs questions, notamment le retard observé dans la mise en œuvre du programme d'intégration, en raison des disparités entre les politiques et les programmes mis en œuvre par les États membres. Les participants se sont déclarés préoccupés par l'état de l'Institut panafricain tout en recommandant qu'il est nécessaire d'accélérer son opérationnalisation effective. Les participants ont également souligné la nécessité de faciliter la libre circulation des personnes grâce au grand nombre de signatures, à la ratification et à une mise en œuvre efficace de l'initiative pour passeport unique africain. Ils ont également souligné la nécessité de mener des campagnes de plaidoyer et de sensibilisation et un suivi efficaces du programme d'intégration. Ils ont demandé que les statistiques soient harmonisées en Afrique.

### **Recommandations**

44. Dans le débat qui a suivi, les participants ont formulé les recommandations suivantes

- (a) Accélérer l'opérationnalisation de l'Institut de statistique de l'UA et du Centre panafricain de formation à la statistique;
- (b) Inviter les États membres qui n'ont pas signé et ratifié le protocole et les statuts des institutions financières africaines à le faire;
- (c) Renforcer davantage les capacités des pays en vue d'accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique pour la comparabilité des informations statistiques ; et
- (d) Demander aux États membres d'assurer l'intégration de leurs systèmes de paiement en s'appuyant sur les meilleures pratiques au niveau régional, notamment le système de paiement au sein du COMESA.

### ***ii. Rapport sur STATAFRIC et PANStat***

#### **Présentation**

45. Le Secrétariat a présenté le contexte de la création de l'Institut de statistique de l'UA et du Centre panafricain de formation en statistiques, leur mandat et leurs objectifs ainsi que leur gouvernance et leur gestion.

46. Au cours des discussions, la réunion a formulé des commentaires sur les implications financières et demandé des éclaircissements sur les deux institutions.

#### **Recommandation**

47. À la suite des discussions, les experts ont demandé à la CUA de soumettre aux États membres les Statuts des deux institutions dans les 30 jours à compter du 17 avril 2018 pour commentaires en vue de permettre à la Commission de finaliser les deux documents et de les soumettre à la prochaine session du CTS ;

### ***iii. Rapport du Comité des directeurs généraux des BNS (CODG)***

## **Présentation**

48. Le Secrétariat a présenté le rapport de la onzième session annuelle du Comité des Directeurs généraux des Bureaux nationaux des statistiques de l'Union Africaine qui s'est tenue du 09 au 11 décembre 2017 en Mauritanie. La réunion a soumis le rapport de la onzième Session du Comité des directeurs généraux des Bureaux nationaux des statistiques (CoDG) de l'Union africaine pour décision.

## **Recommandations**

49. La réunion a pris note du rapport et formulé les recommandations suivantes : Elle a demandé aux États membres de :

- a) fournir régulièrement des données sur les indicateurs de l'Agenda 2063 à la CUA afin d'établir la base de données statistiques continentales de l'Afrique.
- b) intégrer les indicateurs de l'Agenda 2063 dans leur plan national de développement.

### ***iv. Fonds pour l'emploi et la cohésion sociale - Rapport sur l'état d'avancement des préparatifs pour la création du Fonds***

50. Le présentateur a donné un aperçu de l'état d'avancement de la mise en place du Fonds de l'emploi et de la cohésion sociale de l'UA. Il a rappelé le mandat de la Conférence et la décision du CTS sur les finances appelant à accélérer le processus de création du Fonds. Il a expliqué le processus de l'étude de faisabilité qui était supervisée par un groupe de travail technique constitué de la CUA, de la BAD, de l'OIT et de la CEA avec le soutien du Secrétariat conjoint CUA-BAD-CEA (JSSO). L'étude décrit la portée du Fonds, ses mécanismes de soutien, la structuration et l'hébergement, la structure de gouvernance, les canaux de mobilisation des ressources et les opportunités, ainsi que le modèle opérationnel / d'exploitation. L'on envisage d'entreprendre une étude complémentaire sur le mécanisme opérationnel du Fonds. Un calendrier a été proposé pour l'achèvement du processus menant à la soumission du cadre financier, organisationnel et technique du Fonds à la prochaine session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA et du Conseil exécutif.

## **Discussion**

51. Les discussions qui ont suivi ont porté sur la nécessité de suivre les procédures en consultant le Sous-comité compétent du Comité des représentants permanents. Les délégués ont posé des questions sur les missions et les objectifs du Fonds, notamment sur la pertinence de couvrir des secteurs clés tels que l'agriculture et la formalisation de l'économie informelle, le travail indépendant des jeunes et des femmes, la protection sociale et la sécurité sociale et l'éradication de la pauvreté. Des questions ont également été posées sur les attributions du Fonds et ses mécanismes financiers, le rôle du secteur privé, le principe de confidentialité.

## **Recommandations**

52. Les participants ont pris note de l'état d'avancement sur la création d'un Fonds pour l'emploi et la cohésion sociale et ont formulé les recommandations suivantes :

- a) Demander à la CUA de mener une étude sur l'opérationnalisation et la mise en œuvre du mécanisme du Fonds pour l'emploi et la cohésion sociale (FECS) ;
- b) demandé à la CUA de soumettre les cadres financiers, organisationnels et techniques du Fonds pour l'emploi et la cohésion sociale au Comité des ministres des Finances (F15), aux Sous-comités pertinents du Comité des représentants permanents aux fins d'examen et de soumission ultérieure au Conseil exécutif et à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement en janvier 2019 pour adoption; et
- c) demandé à la CUA d'organiser une réunion entre le bureau du CTS sur les finances, les questions monétaires, la planification économique et l'intégration et le bureau du CTS sur le développement social, le travail et l'emploi pour examiner la structure de gouvernance, l'administration, le modèle économique, la stratégie de mobilisation des ressources, le mécanisme d'opérationnalisation et de mise en œuvre du FECS ; et
- d) demandé à la CUA d'entreprendre une étude sur le mécanisme d'opérationnalisation et de mise en œuvre du FECS.

#### ***v. Statistiques sur les recettes en Afrique (à titre informatif)***

53. Le Secrétariat a présenté la publication conjointe CUA/OCDE/ATAF sur les statistiques sur les recettes, lesquelles ont été élaborées en réponse aux objectifs de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030 afin d'améliorer la capacité nationale de collecte des impôts et autres recettes. Il a indiqué qu'entre 1990 et 2015, les pays africains ont déployé des efforts considérables pour renforcer la politique fiscale et l'administration fiscale, mais restent confrontés à des défis en raison de l'important secteur informel et de l'assiette fiscale étroite dans les pays riches en ressources.

#### ***vi. Rapport d'étape du Comité F10+ sur le financement de l'Union (à titre informatif)***

##### **Présentation**

54. Un représentant de la Commission a fait une mise à jour sur le financement de l'Union aux fins de notification aux experts. Il a souligné les progrès accomplis à ce jour en matière de financement de l'Union, notamment les progrès accomplis dans le cadre des travaux du Comité des quinze ministres des finances. Il a informé qu'une série de 9 Règles d'or établissant des principes clairs de gestion financière et de reddition des comptes avaient été adoptées. En outre, la réunion a été informée que le rôle de supervision budgétaire du Comité des 10 ministres des Finances et plus a été défini et permet à au F10+ d'assurer une supervision technique renforcée du budget de l'UA en collaboration avec les organes pertinents.

55. En ce qui concerne la mise en œuvre des prélèvements à l'importation de 0,2 %, il a indiqué qu'à l'heure actuelle, 22 États membres se trouvent à différents stades de mise en œuvre dudit prélèvement, 13 États membres ayant commencé à percevoir les prélèvements. Il existe, toutefois, des défis liés notamment au fait que le calendrier de transmission des fonds à l'UA n'ait pas été défini.

56. La réunion a pris note du rapport.

#### **E. Présentation sur les critères de convergence pour la création de la monnaie unique africaine**

57. Ce point n'a pas été présenté en raison de l'absence de l'organisation compétente

### **III . Examen et adoption du rapport de la réunion d'Experts**

58. Le rapport a été adopté avec des amendements

#### **IV. Questions diverses**

59. Aucune questions n'a été discutée sous ce point

#### **V. Clôture de la réunion**

60. Dans son allocution de clôture, le président de la réunion des experts a exprimé son appréciation à tous les participants pour leurs contributions fructueuses lors des discussions.

61. Par ailleurs, le Commissaire aux affaires économiques a également remercié les experts en mettant l'accent sur l'engagement de la Commission à améliorer ses méthodes de travail conformément au règlement intérieur du CTS.

62. La séance a été levée.